

Le lundi 7 février 2022

- Communiqué -

Bac 2022 : des avancées concrètes obtenues par la Fondation pour le hors-contrat

À la suite de la lettre qu'il a adressée à Monsieur Blanquer, Hervé Rolland, président de la Fondation pour l'école, a été contacté par Edouard Geffray, le Directeur Général de la DGESCO, le soir-même de l'annonce du report des "épreuves de spécialités" du Baccalauréat.

Le dialogue s'est poursuivi depuis et **Hervé Rolland a reçu, ce jour, l'annonce de mesures concrètes en faveur des candidats issus des lycées indépendants, que ce report discriminait lourdement.**

En effet : reportées en mai, ces "épreuves de spécialités" risquaient de se superposer aux "épreuves ponctuelles" dans certaines académies. Ces épreuves, particulièrement denses, ne sont passées que par les candidats du hors contrat, puisque ceux du public et du privé sous-contrat bénéficient, eux, du contrôle continu. **Ainsi, les candidats du hors contrat passent 16 épreuves, quand tous les autres lycéens n'en passent que 6 !**

La Fondation a donc réclamé, à diverses reprises cette semaine à la DGESCO, les 3 mesures correctives suivantes pour les élèves des lycées indépendants :

1. la réduction des programmes des "épreuves ponctuelles" à la seule année de Terminale (au lieu des programmes de Première ET Terminale),
2. la fixation des dates des "épreuves ponctuelles" la première semaine de juin au niveau national, et non plus académique,
3. la suppression de l'épreuve d'EMC

Ce 7 février 2022 la DGESCO a répondu, au moins en partie, aux attentes de la Fondation. Il vient d'être confirmé à Hervé Rolland les mesures suivantes :

- **Organisation du calendrier des évaluations des candidats du hors contrat : pas d'épreuves la semaine du 02 au 10 mai.** Seule exception : les épreuves ponctuelles EPS dont l'organisation est contrainte par la réservation des installations.

- Pour les candidats de Terminale :
 - **chaque candidat se verra proposer 2 sujets** issus de la BNS publique et **sur le programme de Terminale exclusivement** pour les disciplines : Histoire géographie ; Enseignement scientifique, Mathématiques (T) ;
 - Pour les langues vivantes, le sujet devra porter sur les 4 axes (sur 6) du programme de terminale communs avec la classe de première (axes de programme selon la définition de l'épreuve, session 2022 et 2023) ;
- Pour les candidats de Première :
 - chaque candidat se verra proposer 2 sujets issus de la BNS publique : Histoire géographie , enseignement scientifique, Mathématiques (T), Epreuve de spécialité non poursuivi (sur le seul programme de première)
 - Pour les langues vivantes, le sujet portera sur le programme de première (axes de programme selon la définition de l'épreuve, session 2022 et 2023) ;

La Fondation pour l'école remercie les services du ministère de l'Éducation nationale pour sa réactivité et la rapidité avec laquelle ses demandes ont été traitées.

Les mesures annoncées constituent une avancée certaine, et traitent de façon moins discriminatoire les candidats au bac issus des lycées indépendants.

Cependant, le dialogue et la vigilance doivent être maintenus : d'autres mesures sont à obtenir afin de tendre vers plus d'égalité entre les différents candidats au bac.

Hervé Rolland veillera personnellement à poursuivre son action en ce sens, notamment dans un contexte sanitaire qui affecte tous les élèves sans distinction de leur établissement d'origine.

La sérénité des candidats dans la préparation de leurs épreuves, instamment souhaitée par Monsieur Blanquer, doit en effet bénéficier à tous les candidats quels qu'ils soient.